

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt - trois, le 30 janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 23 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH. Maire.

Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Présents :

> Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Sandrine BOSCARO, Frédéric MAUGIRON,

Philippe LUYAT

Excusés : Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel MARTOIA - Elodie JODAR,

pouvoir donné à Valérie CHALLON – Dominique PICAVEZ, pouvoir donné à

Michel JEANNIN

Nombre de suffrages exprimés : 15 *Pour* : 15 Contre: 0 Abstention: 0

#### Délibération n° D 06 30012023

#### Objet : Révision du loyer de l'appartement communal n° 11 situé au-dessus de l'école Hubert Mingarelli, aile Est, 53 route des Maquisards

Madame l'Adjointe en charge des logements propose la révision du loyer de l'appartement communal n° 11 situé au-dessus de l'école Hubert Mingarelli, 53 route des Maquisards.

Elle explique que la révision de ce loyer est ancienne et qu'il convient de profiter du changement de locataire pour effectuer une mise à jour du loyer. Elle rappelle que cette révision a vocation à établir un loyer juste pour les locataires et la commune en fonction de la taille, de la situation et de l'état des appartements mis en location.

La commission propose la révision suivante :

#### Appartement nº 11, situé au-dessus de l'école Hubert Mingarelli, aile Est, 53 route des Maquisards,

Ancien lover: 282.03€ Ancien tarif de fourniture chaleur : 51.00 € Taxe ordures ménagères : 07.42 € Soit un total de : 340.45€

#### Proposition de modification au 01/02/2023, échéance mensuelle :

300.00€ Loyer: Tarif fourniture chaleur: 51.00 € Taxe ordures ménagères : 07.42€ Soit un total de : 358.42€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le 02/02/2023

# Valide la révision du loyer + charges proposées par la commiss

Dit que le loyer + charges mensuelles seront à compter du 01 février 2023 les suivants :

### Appartement n°11, 20 impasse du stade, 2 pièces, 2ème étage

Loyer: 300.00€

Tarif fourniture chaleur: 51.00€ Taxe ordures ménagères : 07.42€

Soit un total de : 358.42€

Le Maire, Emile BUCH.



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission à la Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune www.susville.fr le 02 février 2023. Le Maire, Emile BUCH.

